

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 038-213800154-20240529-D20240529_05-DE



Délibération n° D 2024-05-29 / 05

Date de la séance : 29/05/2024

Date de la convocation : 22/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, GREA Pascale, GUILLAUD Baptiste, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : Julien ROUSSILLON donne pouvoir à Evelyne METRAL
Brigitte LECOMTE LEMOINE donne pouvoir à Pascal CHAUVIN
Alexandra GAUTIER donne pouvoir à Laetitia PIOLAT

Absents : Fabrice FAURY, Stéphane JACQUENOT

Secrétaire de séance : Michelle LAMOURY **Rédacteur du compte rendu :** Evelyne METRAL

Auteur = Martial SIMONDANT – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Contre : 0 Pour : 17 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Vu le règlement intérieur des services périscolaires modifié par délibération n°2023-07-12/12,

Vu la proposition de nouveau règlement en annexe,

Considérant que les parents sont invités à approuver et à signer ce règlement lors de l'inscription de leur enfant à l'un des services périscolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le nouveau règlement intérieur des services périscolaires tel que présenté en annexe.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de ce règlement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY

